

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La Fédération Professionnelle du Drone Civil salue la décision de la DSAC et annonce des initiatives majeures pour la formation

Paris le 1^{er} mars 2024 - La Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC) exprime sa reconnaissance envers la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) pour la publication, le 8 février dernier, d'une dérogation relative à la formation pratique des télépilotes en catégorie spécifique de la réglementation européenne, entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2024.

Cette dérogation, d'une durée de 8 mois, offre notamment la possibilité de ne pas avoir à recourir exclusivement à des drones de classe, dans l'attente de nouveaux modèles sur le marché.

Elle prévoit également que les formateurs ne soient pas titulaires du CATS et de l'attestation de formation pratique pour pouvoir délivrer les premières formations.

Ils devront néanmoins les avoir obtenus à l'issue de cette période de 8 mois, sur la base d'une évaluation croisée entre pairs (pour la partie pratique).

Malgré cette dérogation nécessaire pour dénouer une situation complexe, la FPDC considère cette transition vers la nouvelle réglementation européenne comme une opportunité idéale pour promouvoir une montée en compétences significative dans la formation au sein de la filière drone.

Comme avec l'ancienne réglementation française, la réglementation européenne exige la réussite d'examens théoriques spécifiques selon la catégorie d'utilisation, mais n'inclut toujours pas d'examen pratique pour les télépilotes, et n'a pas retenu l'obligation de formation pratique en catégorie Open.

Il suffit pourtant de consulter quelques sites, pour voir que l'offre de formation est très disparate en termes de durée, de contenu et même de tarifs.

Face à cette réalité, la FPDC s'est engagée depuis 2018 dans un processus de professionnalisation de la formation en déposant auprès de France Compétences une certification professionnelle de télépilotage de drone, garantissant un niveau de compétence élevé pour les télépilotes certifiés.

Fort de cette expertise, la FPDC ambitionne désormais d'aller au-delà des dispositions prévues par la dérogation accordée par la DSAC, en instaurant un processus complet de montée en compétences des formateurs. Sous l'égide de la délégation formation de la Fédération, un groupe d'instructeurs bénévoles suit actuellement une formation approfondie en vue d'obtenir la qualification pratique en catégorie spécifique, puis vont concevoir un programme de formation des formateurs.

Dès le mois d'avril, cinq sessions de formation de formateurs seront organisées à travers la France, initialement destinées à qualifier les formateurs des trente-cinq centres labellisés par la FPDC. Par la suite, de nouvelles sessions seront proposées pour tous les formateurs du territoire, souhaitant acquérir des compétences conformes à la réglementation européenne pour les transmettre ensuite à leurs stagiaires.

En prenant cette initiative et en assumant pleinement son rôle d'organisme certificateur, la Fédération Professionnelle du Drone Civil se positionne comme un acteur majeur dans la professionnalisation de l'utilisation des drones, devenus des outils indispensables et incontournables dans de nombreux secteurs professionnels.

La sécurité dans l'utilisation des drones ne peut être garantie que par un haut niveau de formation des télépilotes, et seule une haute qualification des formateurs permettra d'y parvenir.

À propos de la Fédération Professionnelle du Drone Civil :

La Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC) est une organisation dédiée à la promotion de bonnes pratiques et à l'encadrement professionnel de l'utilisation des drones civils. Fondée sur des principes de sécurité, d'innovation et de responsabilité, la FPDC travaille en étroite collaboration avec les autorités compétentes et les acteurs de l'industrie pour garantir un développement harmonieux et sécurisé de cette filière émergente.

Pour plus d'information et/ou inscription à cette formation de formateur, veuillez contacter :

formation@federation-drone.org

Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC)

member of the Joint European Drone Associations (JEDA)

Office : 4, Place de l'Opéra, 75002 PARIS

Office mobile : +33 (0)6 52 00 15 34

Office permanence : +33 (0)1 42 99 94 00^[SEP]

www.federation-drone.org